



Le BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Animateur/ Mention Animation sociale **a pour objectif de qualifier des animateurs qui exercent leurs fonctions « dans le cadre de l'expression, du développement de la relation sociale, de l'insertion sociale ou du maintien de l'autonomie de la personne ».**

Notre formation vise particulièrement à former des animateurs/animateuses capables de concevoir et conduire avec les publics des projets d'animation qui visent à renforcer la cohésion sociale et la participation citoyenne.

Son intervention se fonde sur les principes de l'éducation populaire dans le champ de l'action collective, de la démocratie locale et de l'égalité de traitement (lutte contre les discriminations)

Taux de réussite à l'examen en 2022
100%

Des Besoins...

Face à la complexité des situations sociales sur les territoires (isolement des personnes, réalité des discriminations, complexification des politiques publiques sur les territoires, difficulté à faire vivre des espaces de participation collective et citoyenne...) **les structures d'animation recherchent des animateurs-trices, en capacité de :**

- ✓ favoriser la rencontre entre les publics de générations, de cultures et de milieux sociaux différents, et mettre en œuvre des projets collectifs permettant la reconnaissance de chacun
- ✓ ouvrir les actions d'animation plus largement sur le territoire : aller à la rencontre des habitants, agir avec les acteurs locaux...
- ✓ sensibiliser le public à la question de la lutte contre les discriminations et de l'accès aux droits
- ✓ mettre en place de réelles dynamiques de participation citoyenne permettant un engagement des habitants dans le développement social de leur territoire

Durée de la Formation

Du 26 février 2024 au 26 février 2025

La formation se déroule sur 12 mois en 1603 heures

707 heures en centre de formation 896 heures en structure d'animation

Tarifs

Coût de la formation

Salarié-es en formation continue 7777€

Financement individuel 6363€

Financement

- Compte Personnel de Formation (CPF), contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro-A, prise en charge par un OPCO, prise en charge par un employeur.
- Possibilité de financement individuelle Région et Pôle Emploi pour les demandeurs-euses d'emploi.

Pour plus de renseignements

Téléphone : 05.56.31.94.62

helene.bordeau@boulevard-des-potes.org



Association agréée d'éducation populaire, le Boulevard des Potes a pour objet de lutter contre les discriminations et de développer le lien social en encourageant les initiatives de solidarité et la participation de tous dans les affaires de la cité. Nous contribuons, depuis 1993, à la formation des animateurs de développement social au niveau national.

Accès au 15 rue Marbotin - 33000 BORDEAUX

Gare Saint Jean + 15min

Tram A, arrêt Porte de Bourgogne + 10 min

Tram C, arrêt Saint Michel + 10 min

Tram B, arrêt Victoire + 10 min

Bus 1,11,15 arrêt Capucins + 3 min



BOULEVARD DES POTES

Association de lutte contre le racisme et les discriminations Agréée d'Éducation Populaire

BPJEPS

ANIMATION SOCIALE

Développement social et participation citoyenne

2024-2025



Responsable de formation
Hélène BORDEAU

Boulevard des Potes

Siège social de l'association
29 rue Bergeret - 33000 BORDEAUX
Centre de formation
15 rue Marbotin - 33000 BORDEAUX



Conditions d'accès

Le BPJEPS, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport.

Public(s)

Demandeur d'emploi, personne en situation de handicap, jeune de 16-25 ans, public en emploi, salarié, tout public

Modalités d'admission

Les prés-requis sont définis par l'arrêté du 9 novembre 2016 portant création de la mention «lutte et disciplines associées» du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité «éducateur sportif» (JORF n°0269 du 19 novembre 2016)

Pour résumer :

Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme. Posséder à l'entrée en formation une expérience professionnelle et/ou bénévole dans le domaine de l'animation ou de la vie associative d'une durée au moins égale à 200 heures.

Les personnes titulaires de certains diplômes dans le champ de l'animation et du social ne sont pas tenues de justifier d'une expérience de 200 heures dans l'animation pour entrer en formation et sont dispensées de l'entretien de recevabilité (nous contacter)

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTION DE FORMATION et ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**



Dossier de candidature



Le dossier de candidature et l'entretien individuel constituent l'épreuve de recevabilité qui valide le projet de formation.

En fonction du nombre de candidats, des tests d'entrée en formation sont susceptibles d'être organisés en plus de l'épreuve de recevabilité.

Dossier de candidature téléchargeable sur le site boulevard-des-potes.org : rubrique document/dossier de candidature

Tests d'entrée en formation



Ils sont constitués d'une épreuve écrite de 2h et d'un entretien individuel d'une durée de 30 min qui ont pour objectif de s'assurer que le candidat ou la candidate possède :

- une bonne connaissance de l'environnement professionnel et une représentation correcte du rôle de l'animateur-trice dans le champ du développement social et de la participation citoyenne
- un intérêt pour les questions sociales et les enjeux de la participation citoyenne dans la vie de la cité
- un projet de formation ainsi qu'un projet professionnel réfléchi et cohérent
- De bonnes capacités de communication à l'écrit et à l'oral

Modalités à retrouver sur le site

Boulevard-des-potes.org

Rubrique Action / Centre de formation / La qualification des acteurs : le BPJEPS

Accessibilité PSH

L'organisme de formation étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Responsable handicap : Hélène BOINEAU



Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Démarche pédagogique et alternance

Notre démarche pédagogique est centrée sur une pédagogie participative qui place les stagiaires en situation d'activités, de projets et de coopération, et sur le suivi individualisé de chaque stagiaire.

La formation prend appui sur l'expérience pratique en faisant alterner périodes de formation en centre (une à deux semaines par mois) et périodes en structure d'animation afin de d'accompagner les stagiaires dans la construction de leurs propres repères professionnels.

Objectifs de la formation

Le BPJEPS Animation Sociale atteste que son titulaire est capable de :

- concevoir et conduire des actions d'animation dans une démarche participative
- prendre en compte la question de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations
- inscrire les actions dans des partenariats locaux
- favoriser des dynamiques de participation citoyenne sur le territoire
- comprendre les questions sociales qui se posent dans les structures et sur les territoires, et plus largement dans la société

Modalités d'évaluation

Le programme de formation est organisé autour de 4 unités capitalisables (UC) :

- 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (UC1)
- 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (UC2)
- 3 – Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale (UC3)
- 4 - Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des actions d'animation sociale (UC4)

Le BPJEPS AS est délivré par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) après validation des 4 UC lors d'épreuves certificatives organisées par le centre de formation et suite à l'examen des résultats par le Jury Régional.

1 épreuve (dossier + oral) valide les UC1 et 2

1 épreuve (dossier + mise en situation + entretien) valide les UC3 et 4.

En cas d'échec à une épreuve de certification, une épreuve de remédiation sera systématiquement proposée aux stagiaires concernés.